Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 037-213700115-20261012-DC20261010_40-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie d'Avoine
BP 113 - 34, rue Marcel Vignaud
Indre-et-Loire - 37420

DECISION n°2026.10.10/40

*_*_*

Maintenance des systèmes de sécurité incendie des bâtiments communaux

En vertu de la délibération en date du 30 mars 2026, il m'a été conféré délégation « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

De ce fait, après analyse des offres, je décide de conclure un contrat de maintenance des systèmes de sécurité incendie des bâtiments communaux avec la société SSI pour un montant annuel de 3.242,87 € HT.

La dépense sera constatée à l'article 611 du budget.

Fait à AVOINE, le dix octobre deux mil vingt-six.

Le Maire
Laurent LALOUETTE

Tél. 02 47 98 11 11 - Fax 02 47 98 11 12
www.ville-avoine.fr

Réception du public :
le lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
mardi, mercredi, jeudi de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
Le vendredi 14 h 30 - Le samedi de 9 h à 12 h